

Important

- Lisez les renseignements généraux et les directives.
- Remplissez **toutes les sections** du formulaire en caractères d'imprimerie (majuscules, minuscules et caractères accentués), à l'encre indélébile noire ou bleue.
- **Imprimez, signez et datez** votre demande.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Section 1 : Renseignements sur le futur conjoint

1. Nom de famille		2. Prénom usuel	
3. Adresse de domicile (numéro, rue)		Appartement	4. Ville, village ou municipalité
5. Province		6. Code postal	7. Pays
8. Ind. rég.	Téléphone (domicile)	9. Ind. rég.	Téléphone (autre)
		Poste	10. Adresse courriel
Je demande au Directeur de l'état civil de désigner la personne mentionnée à la section 3 à titre de célébrant à la célébration de l'union décrite à la section 4.		11. Signature (obligatoire) X	12. Date Année Mois Jour

Section 2 : Renseignements sur l'autre futur conjoint

13. Nom de famille		14. Prénom usuel	
15. Adresse de domicile (numéro, rue)		Appartement	16. Ville, village ou municipalité
17. Province		18. Code postal	19. Pays
20. Ind. rég.	Téléphone (domicile)	21. Ind. rég.	Téléphone (autre)
		Poste	22. Adresse courriel
Je demande au Directeur de l'état civil de désigner la personne mentionnée à la section 3 à titre de célébrant à la célébration de l'union décrite à la section 4.		23. Signature (obligatoire) X	24. Date Année Mois Jour

Section 3 : Renseignements sur le célébrant visé par la demande

25. Nom de famille		26. Prénom usuel	
27. Adresse de domicile ou du lieu de travail selon le cas (numéro, rue)		Appartement	28. Ville, village ou municipalité
29. Province		30. Code postal	31. Pays
32. Ind. rég.	Téléphone (domicile)	33. Ind. rég.	Téléphone (autre)
		Poste	34. Adresse courriel
35. Sexe	36. Date de naissance	37. Profession	37a. Êtes-vous retraité?
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	Année Mois Jour		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		38. Langue de correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	
Je consens à être désigné pour agir à titre de célébrant pour la célébration de l'union décrite à la section 4 entre les personnes mentionnées aux sections 1 et 2. Je déclare respecter toutes les conditions énumérées au présent formulaire et m'engage à respecter les conditions de fond et de forme relatives au mariage ou à l'union civile prévues par la loi.		39. Signature (obligatoire) X	40. Date Année Mois Jour

Section 4 : Renseignements sur le mariage ou l'union civile

41. Type d'union célébrée <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> Union civile		42. Lieu du mariage ou de l'union civile (Endroit précis où se déroulera la cérémonie.)	
43. Date prévue de la célébration Année Mois Jour	44. District judiciaire (Consultez le site Internet du ministère de la Justice, à l'adresse www.justice.gouv.qc.ca/nous-joindre/recherche-dun-district pour trouver le district judiciaire.)		
45. Adresse de la célébration (numéro, rue)		Appartement	46. Ville, village ou municipalité
47. Province Québec		48. Code postal	49. Pays Canada
50. Description du lieu de la cérémonie (Décrivez brièvement le lieu de la cérémonie, lequel doit être un endroit accessible au public, qui respecte le caractère solennel de la célébration et qui est aménagé à cette fin, selon l'article 2 du <i>Règlement sur la célébration du mariage et de l'union civile</i>).			

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de désignation, vous devez respecter les conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou résider au Québec.
- Avoir 18 ans ou plus et être en mesure d'exercer pleinement tous ses droits civils.
- Parler le français ou l'anglais.
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle, ni être protégé par un conseiller au majeur;
- Avoir respecté vos obligations de célébrant lors d'une célébration antérieure, s'il y a lieu.

L'admissibilité à présenter une demande ne permet pas de conclure que le Directeur de l'état civil accorde la désignation.

Dans le cours de l'analyse de votre demande, le Directeur de l'état civil communiquera avec vous afin de vérifier que vous respectez les critères d'admissibilité et de vous informer de vos obligations à titre de célébrant.

Un maximum de trois désignations spécifiques peut être octroyé pour le même célébrant, sauf exception.

Le Directeur de l'état civil a la compétence de désigner un célébrant pour un mariage ou une union civile au Québec seulement.

Si vous êtes autorisé à célébrer le mariage ou l'union civile des personnes visées par cette demande, le jour et à l'endroit prévu de la cérémonie, vous recevrez par la poste votre trousse de célébrant contenant tous les documents nécessaires.

Délai de traitement d'une demande de désignation

Nous vous recommandons de prévoir **en moyenne quatre mois** avant la date prévue de la célébration pour le traitement de votre demande. Le délai de traitement d'une demande de désignation varie selon la complexité du dossier et le nombre de dossiers à traiter.

Responsabilités du célébrant

Si votre demande est acceptée, en tant que célébrant, il sera de votre responsabilité de vous assurer que certaines formalités légales sont respectées avant, durant et après la célébration.

Qu'est-ce que le mariage et l'union civile?

Vous devez spécifier le type d'union dans le formulaire, soit le mariage ou l'union civile. Les droits et obligations qui découlent de ces deux types d'unions sont les mêmes. Il existe cependant des différences quant à l'âge requis et au processus de dissolution.

Mariage

Le mariage est un acte solennel par lequel deux personnes expriment publiquement leur consentement libre et éclairé à faire vie commune et à respecter les droits et obligations liés à cet état civil, lesquels leurs sont conférés par la loi.

Union civile

L'union civile a été créée en 2002, notamment pour permettre l'union des conjoints de même sexe. Elle existe toujours, bien que le mariage soit désormais possible pour les couples de même sexe depuis 2005.

L'union civile est un acte solennel par lequel deux personnes expriment publiquement leur consentement libre et éclairé à faire vie commune et à respecter les droits et obligations liés à cet état civil.

Toutefois, contrairement au mariage, l'union civile n'est valable qu'au Québec. En conséquence, si un couple uni civilement désire s'établir à l'extérieur du Québec, il est préférable de consulter une conseillère ou un conseiller juridique afin de prévenir des conséquences fâcheuses en cas de décès ou de rupture.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Célébrant désigné
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 450 644-4545
514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545



Par la poste

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatscivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatscivil.gouv.qc.ca

Directives

Cases 10, 22 et 34 – **Adresse courriel, s'il y a lieu**

Inscrivez votre adresse courriel si vous désirez recevoir un accusé de réception.

Cases 11, 23 et 39 – **Signature obligatoire**

Aucune signature numérique n'est acceptée. Si la demande n'est pas signée, votre demande sera refusée.